

COMPTE RENDU SOMMAIRE - CONSEIL MUNICIPAL DU 02 OCTOBRE 2014

L'An Deux Mille Quatorze, le jeudi 02 octobre à 20^H30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Brigitte LE MEN, Maire.

Secrétaire de séance : M^{me} COËTMEUR.

Présents : M^{me} LE MEN, M. WALGER, M^{me} LE GLÉAU, M. CROUZET, M^{me} BRIAND, M. VALTON, M^{me} BESNARD, M^{me} JØRGENSEN, M^{me} FANTOU, M^{me} TAVERNIER, M. QUÉLENNEC, M^{me} LOMMERT, M. PRIZE, M^{me} HUGUENIN, M^{me} COËTMEUR, M. LE DÉVEHAT, M. MAURUGEON, M. LE SAUCE, M. HAMON et M^{me} HYVERT-LAUMAILLE.

Absents excusés : M. JOUAN et M. GALLIER (pouv. à M^{me} HYVERT-LAUMAILLE).

Absent : M. BELLIARD.

ZAC LES PETITS PRES – COMPTE-RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE 2013

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 21)

Le Conseil Municipal prend acte et adopte le compte-rendu annuel à la collectivité 2013 de la ZAC Les Petits Prés qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 8 766 190 € H.T.

ZAC LES PETITS PRES – CRITERES D'ATTRIBUTION DES LOTS LIBRES DE LA PHASE 2

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 21)

Le Conseil Municipal fixe les critères d'attribution des 28 lots libres de construction de la phase 2 de la ZAC Les Petits Prés :

Groupe	% de Proposition	Statut	Critères
1	65 %	locataire	Habiter MONTGERMONT <i>ou</i> Travailler à MONTGERMONT <i>ou</i> Avoir des liens familiaux à MONTGERMONT (ascendants ou descendants directs) <i>ou</i> Être impliqué dans une structure associative culturelle, de loisirs ou sportive à MONTGERMONT (Président, trésorier ou secrétaire depuis 3 ans et +)
2	35 %	Propriétaire <i>depuis</i> 15 ans et + d'une maison individuelle, <i>ou</i> 8 ans et + d'une maison groupée de promoteur <i>ou</i> 5 ans et + d'un logement collectif ou intermédiaire	Habiter MONTGERMONT <i>ou</i> Travailler à MONTGERMONT <i>ou</i> Avoir des liens familiaux à MONTGERMONT (ascendants ou descendants directs) <i>ou</i> Être impliqué dans une structure associative culturelle, de loisirs ou sportive à MONTGERMONT (Président, trésorier ou secrétaire depuis 3 ans et +)

PASSERELLE SUR LA R.D. 29 – SUBVENTION CONSEIL GENERAL D'ILLE ET VILAINE

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 21)

Le Conseil Municipal approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération et autorise Madame le Maire à solliciter des subventions auprès du Conseil Général d'Ille et Vilaine et de Rennes Métropole.

Coût total de l'opération	667 000 € H.T.	100 %
Subvention Conseil Général / Contrat de Territoire	40 899 €	6,1 %
Subvention Rennes Métropole – Plan cyclable	179 550 €	26,9 %
Autofinancement	446 551 €	67 %

PASSERELLE SUR LA R.D. 29 – PROCEDURE DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE

(Contre : 0 / Abstention : 2 / Pour : 19)

Madame le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'un des sept indivisaires propriétaires refusant de céder à l'amiable une partie du terrain nécessaire à la réalisation de la rampe d'accès sud à la passerelle, une procédure de Déclaration d'Utilité Publique doit être lancée afin de pouvoir exproprier cette parcelle AK n° 340.

Afin de pouvoir accompagner la commune dans cette procédure, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à conclure un contrat avec un cabinet spécialisé à l'issue de la phase de consultation en cours.

RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE MATERNELLE GERARD PHILIPPE – AVENANT AU MARCHÉ

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 21)

Le Conseil Municipal approuve l'avenant en moins value sur le lot n° 1 de l'opération de rénovation énergétique de l'école maternelle Gérard Philippe.

N° lot - Titulaire	Nature des travaux	Montant H.T.
Lot n° 1 – LIMEUL /HAQUIN	Travaux de gros œuvre	- 876,20 €

REORGANISATION DE LA PAUSE MERIDIENNE – AVENANT AU CONTRAT DE RESTAURATION

(Contre : 0 / Abstention : 2 / Pour : 19)

Madame le Maire indique que l'allongement de la pause méridienne a des conséquences sur l'amplitude de service. Depuis 2013, c'est la société Restoria qui a en charge la fourniture et la préparation des repas.

Le Conseil Municipal approuve l'augmentation des tarifs de 0,02 € H.T. par repas servi, proposée par la société Restoria afin de prendre en compte l'allongement de l'amplitude du service.

EVASION EN AUTOMNE – TARIFS 2014

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 21)

Madame le Maire indique que le programme des manifestations et expositions organisées dans le cadre d'"Evasion en Automne", les 29 et 30 novembre prochains, a été établi. Une pièce de théâtre sera proposée le samedi 29 novembre à 20^H30 et le dimanche 30 novembre 2014 à 15^H à Espace Evasion.

Le Conseil Municipal approuve la proposition de la commission Culture de fixer les tarifs à 5 € pour un adulte, 3 € pour ceux pouvant bénéficier d'un tarif réduit (demandeurs d'emploi, cartes Sortir !) et gratuit jusqu'à 18 ans.

PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'INSCRIPTION, DE DEPLACEMENT ET D'HEBERGEMENT AU CONGRES DES MAIRES ET AU SALON DES MAIRES ET DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 21)

Le Conseil Municipal accepte de prendre en charge les frais d'inscription, de déplacement et d'hébergement des élus qui participeront au prochain Congrès des Maires et au Salon des Maires et des Collectivités Territoriales.

PERMIS POIDS-LOURDS – VISITES MEDICALES PERIODIQUES

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 21)

Le Conseil Municipal accepte de prendre en charge les frais relatifs aux visites médicales périodiques obligatoires pour les agents communaux titulaires du permis poids-lourds.

RENNES METROPOLE – PROJET DE PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHERE - CONSULTATION DES COLLECTIVITES

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 21)

Madame le Maire indique que les Plans de Protection de l'Atmosphère (PPA) définissent les objectifs et les mesures permettant de ramener les concentrations en polluants atmosphériques à un niveau inférieur aux valeurs limitées réglementaires. Les PPA sont réalisés sous la responsabilité des préfets à l'intérieur des agglomérations de plus de 250 000 habitants.

Compte tenu des évolutions réglementaires européennes plus contraignantes, le PPA de l'agglomération rennaise a été mis en révision en 2012. Bien que les valeurs mesurées soient globalement stables depuis 2005, l'air de l'agglomération ne satisfait plus aux normes européennes pour le dioxyde d'azote.

Pour y remédier, le PPA intègre des préconisations en matière de déplacements, d'urbanisme, de chauffage et d'information sur les enjeux liés à la qualité de l'air.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le projet de Plan de Prévention de l'Atmosphère de l'agglomération rennaise.

AFFICHE LE :
RETIRE LE :

MONTGERMONT, le 03 octobre 2014
LE MAIRE
Brigitte LE MEN